

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 5

Artikel: L'entrée dans l'Union suisse des fédérations syndicales [fin]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

loppement du petit métier à la grande industrie; pourvu qu'ils secondent toujours le prolétariat des grands centres, ce dernier obtiendra finalement la puissance nécessaire pour supprimer définitivement le régime capitaliste et instaurer un ordre social, par lequel les uns et les autres se trouveront mieux.

Quel est le moyen pour combattre les conceptions résultant des conditions des contrées arriérées?

Ce moyen, c'est l'instruction théorique en matière sociale. Par cette instruction, l'esprit est détaché du milieu restreint, la pensée sort du cadre étroit de la localité ou des alentours les plus proches, pour entrevoir et saisir le fonctionnement de la vie sociale universelle.

Par l'instruction théorique, le travailleur isolé des villages lointains peut finalement se rendre compte des conditions résultant de l'évolution industrielle, elle lui permet de distinguer le capitalisme et le prolétariat dans une forme bien nette et c'est ainsi que le prolétaire de la campagne ou de la petite ville devient apte à mieux comprendre les raisons fondamentales qui déterminent sa propre situation.

C'est pourquoi on doit bien se garder de vouloir faire des prosélytes dans les régions arriérées en ménageant trop les préjugés. Plus l'instruction théorique paraît pénible et peu fructueuse, plus elle est nécessaire.

(A suivre).



L'entrée dans l'Union suisse des fédérations syndicales.

Les mécaniciens de locomotives et l'Union suisse des fédérations syndicales.

(Fin.)

Bien des collègues croient que l'entrée dans l'Union suisse des fédérations syndicales soit une affaire de politique, qu'on y fasse une politique de parti, que la société soit livrée aux social-démocrates, et à d'autres raisons apparentes de ce genre. L'Union suisse des fédérations syndicales se compose d'adhérents à tous les partis politiques, sa direction est entre la main de chefs qui, en fait de politique, marchent séparément; mais cette circonstance ne les a encore jamais empêchés de lutter pour le bien des sociétaires de l'Union des fédérations syndicales; il nous mènerait trop loin d'entrer ici dans les détails. Notre entrée dans l'Union suisse des fédérations syndicales n'a absolument rien à faire avec la politique; si les sociétaires le jugent nécessaires de faire de la politique, ils devront chercher ailleurs leur champ de bataille. Mais, avec cela, nous ne voulons pas dire que le per-

sonnel des locomotives devra se tenir loin de la politique, comme c'est encore le cas dans quelques cercles de nos collègues. Il y a peu de temps encore, on a reproché à la direction d'une section qu'elle fasse de la politique dans la société. Que le comité en question ne prenne pas trop à cœur ce reproche, car ceux-là qui firent ce reproche, avaient aussi fait de la politique, mais de quel genre, au moins pas une politique de bonne foi.

Il faut le dire ici: La V. S. L. F. comme telle doit prendre son parti dans les questions politiques qui touchent les intérêts de ses membres; elle y est forcée par les circonstances telles qu'elles se sont formées. Bien entendu, la société ne doit pas prendre, de prime abord, son parti à l'occasion de toute élection politique ou de tout vote, mais pourtant et dans tous les cas à l'occasion des nominations pour les conseils fédéraux; à l'occasion des élections pour les parlements cantonaux seulement là où il paraît nécessaire de prendre un parti.

Par le transfert des chemins de fer privés dans la possession de l'Etat, le peuple suisse tout entier est devenu participant aux chemins de fer, et puisque nous nommons nos représentants nous-mêmes, nous nommons nous-mêmes indirectement nos patrons. Or, pour le personnel qui se compose entièrement de citoyens du pays qui possèdent leur droit d'élection et de vote et qui doivent l'exercer, il ne peut nullement être égal quels seront les hommes qui seront envoyés à la ville fédérale pour sauvegarder et augmenter les intérêts du peuple aux chemins de fer. Le cheminot a le plus grand intérêt à ce qu'il donne sa voix seulement à des hommes, comme représentants du peuple, desquels il est sûr qu'ils s'occupent de lui, qu'ils défendent de toutes leurs forces ses vœux et ses demandes et qui savent estimer juste, lui, son travail et sa responsabilité. Malheureusement, nous n'avons pas encore, dans les conseils fédéraux, le nombre suffisant de représentants qui sont d'accord avec nous; la plus grande partie reste indifférente ou sans sympathie vis-à-vis de nous, et si jamais se montre maintenant une inclination plus grande pour nos tendances et nos demandes, de l'autre côté, on travaille devant ou derrière les coulisses avec toutes les raisons possibles et apparentes pour supprimer tout de suite toute cupidité.

Or, où trouvons-nous les hommes qu'il faut, auxquels nous pouvons nous fier? Répondre à cette question ne devrait pas être difficile pour tout cheminot qui réfléchit quelque peu indépendamment. A quelques exceptions près, exceptions très honorables, il n'y a que les membres du groupe politique social qui sont carrément

pour nous, donc, précisément, une association politique. Ce groupe a pris notre parti dans la dernière campagne pour les traitements, et nous pouvons lui donner notre confiance aussi à l'avenir.

Les membres du dit groupe ont été nommés pour la plus grande partie par les voix des ouvriers; ils sont les hommes de confiance du peuple ouvrier qui travaille pour sa paye; ils sont aussi les hommes de confiance à nous, et lorsque les élections de renouvellement s'approchent, il est non seulement de notre devoir, mais aussi de l'instinct de la conservation de soi-même de donner nos voix seulement à des hommes qui sentent et qui pensent avec nous, qui nous comprennent, et de même, tel que nous confirmons les combattants éprouvés, nous devons tâcher de leur gagner de nouveaux soldats qui prennent part au combat.

Par conséquent, nous sommes obligés de prendre notre parti dans les questions politiques qui nous regardent et il nous faudra savoir aussi faire des sacrifices pour cela, car sans devoirs, il n'y a point de droits. Le premier devoir pour nous est d'exercer aussi notre droit de vote; chaque voix a sa valeur, tous ceux qui ne remplissent pas leur devoir de citoyen, soit par commodité, soit par intérêt, et qui n'exercent pas leur mandat, portent préjudice à eux-mêmes et à leurs collègues. Un autre devoir pour le cheminot est de secourir matériellement son compagnon qui lutte pour lui, c'est-à-dire que là où les ouvriers prennent notre parti, qu'ils nous aident, nous prêtons des secours pécuniaires pour l'agitation, surtout aussi parce que les collègues dans la société des mécaniciens et dans celle des chauffeurs ont peu de temps disponible pour l'agitation et qu'ils ne veulent ou ne peuvent pas se présenter pour faire de l'agitation.

Quand même il paraît parfois que le secours matériel prêté ait été sans valeur, on peut bien dire qu'un secours pareil n'est jamais sans valeur. Si le succès momentané ne contente pas, on a pourtant pour ainsi dire semé, par le moindre don, un grain qui lève toujours et qui porte son fruit, sinon pour le semeur, mais au moins pour les collègues et les combattants qui le suivent.

La V. S. L. F. et la V. S. L. H. doivent prendre part à la politique dans leur propre intérêt; les temps de l'inactivité politique sont passés pour le cheminot suisse. Il nous faudra faire notre politique nous-mêmes; sans cela, on nous charge d'une politique qui nous met hors la loi en fait de politique; à cela, les préliminaires sont déjà faits.



Le Salaire.

La masse de la population travaille pour le compte et au profit de quelques capitalistes qui, en échange de toutes les richesses par eux accaparées, accordent généreusement au producteur une plus ou moins faible partie de ses produits, sous forme de salaire.

En recevant ce salaire, qui diffère d'ailleurs suivant la profession ou le milieu, le prolétaire se figure généralement recevoir le prix du travail exécuté par lui. Erreur, s'il en était ainsi, il pourrait, une fois la journée de travail terminée, rembourser à son patron le prix des matières premières employées, frais généraux, etc., et se déclarer seul possesseur et maître du travail exécuté par lui. Or, en agissant ainsi, il commettrait — d'après les lois et les conceptions bourgeoises — un vol vis-à-vis de son patron.

Reprenant son travail, il déroberait, en effet, à ce dernier la plus-value qui est le seul but visé par le patronat.

Si le salaire était le prix du travail, l'ouvrier, lorsqu'il a produit pour 20 francs de travail, devrait recevoir 20 francs.

Dans ces conditions, le mieux serait pour le patron de fermer immédiatement son atelier. Lorsqu'il prend un ouvrier, c'est dans l'intention de le faire travailler, de le faire produire le plus possible et de mettre dans sa poche, un certain bénéfice, dont il aura la libre jouissance. Lorsqu'il engage un ouvrier et qu'il lui promet 50 cent. de l'heure de travail ou 5 francs par jour, c'est dans l'intention de lui faire produire bien davantage. Mais, comme il ignore encore combien son ouvrier pourra produire, il ne peut donc être question d'acheter son travail, mais sa force de travail, dont il deviendra le maître et dont il dispose à son gré.

Le salaire n'est donc, en réalité, que la valeur arbitrairement estimée des facultés musculaires et cérébrales de l'ouvrier. Ce prix peut coïncider avec la valeur réelle de cette force de travail. Mais le plus souvent, il descend bien au-dessous de sa valeur réelle. Cette valeur est déterminée par la somme des besoins nécessaires à la reconstitution de cette force de travail.

La valeur d'une marchandise quelconque est une base autour de laquelle évoluent les prix du marché. La valeur de cette autre marchandise, qu'est la force de travail vendue par l'ouvrier, est une autre base autour de laquelle évoluent les salaires, suivant les fluctuations de l'offre et de la demande, suivant qu'il est offert ou demandé plus ou moins de bras. Ainsi le salaire, qui représente le prix de la force de travail achetée, s'écarte plus ou moins de sa valeur réelle.